

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 880'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Décision de l'Assemblée générale	:	22 novembre 2017
Dossier communiqué le	:	29 novembre 2017
Délai pour la prise des résolutions d'opposition : <i>(y compris suspension du 23.12.2017 au 14.01.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC)</i>		5 février 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :		12 février 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Suite à l'initialisation, en 2016, du projet d'informatique policière en rapport avec la mise en œuvre de la directive D6 du Procureur général, la décision a été prise de poursuivre le rapprochement entre la police cantonale de Genève et les polices municipales des communes genevoises sur le plan des systèmes d'information et de communication.

Ainsi cet investissement exceptionnel permettra de renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire genevois en donnant les moyens aux APM de remplir de manière optimale leur mission en collaboration étroite avec la police cantonale, et d'étendre leurs accès actuels à certains outils et bases de données pour qu'ils exercent pleinement les nouvelles prérogatives qui leur ont été octroyées.

Pour ce faire, il est proposé de mutualiser les SI, en permettant aux corps respectifs de travailler sur un système commun partagé entre la police et les APM, dans le but premier d'améliorer l'exploitation et la communication de l'information policière.

Cette mutualisation aura également pour effet de réduire les coûts d'investissement, de maintenance, d'évolution et de renouvellement des systèmes d'information, notamment par une position plus forte auprès des fournisseurs, vu le nombre important d'utilisateurs et de services concernés, et un regroupement des commandes.

C'est ainsi que la Police cantonale a élaboré et gère ce projet de mutualisation des outils et des accès dont la partie relative aux APM nécessite le financement des communes.

La présente décision de financement se limite au coût d'investissement initial (mise en œuvre, achat de licences), soit CHF 880'000.-, et prend en compte l'accès, pour 400 APM de la Ville de Genève et des communes concernées, à de nombreuses applications et à l'intranet de la police cantonale (Intrapol).

L'option mobilité a été chiffrée sur la base d'un achat d'appareil Apple (IOS) via le Canton, intégré au gestionnaire de flotte MobileIron de la police et dont le coût d'investissement est estimé à **CHF 1'500.- par terminal mobile** avec abonnement annuel initial.

Le concept technique a fait l'objet d'une étude conjointe entre le Centre de Compétences des systèmes d'information Police (CCSIP), la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève et le Service informatique intercommunal (SIACG).

Le Conseil du FI a voté une entrée en matière positive pour cet investissement lors de sa séance du 10 octobre 2017.

L'Assemblée générale de l'ACG, en date du 22 novembre 2017, a accepté la participation du Fonds intercommunal à cet investissement à hauteur de CHF 880'000.-.